

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-38

FINANCES

TEMPS

EXTRASCOLAIRES

PRISE EN CHARGE

D'UNE PARTIE DES

FRAIS SUPPORTES PAR

LES FAMILLES

REDACTION D'UN

REGLEMENT

Séance du 12 JUIN 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN absente

Madame Sylvie DOUBLE absente

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

Objet : Finances – Temps extrascolaires - Prise en charge d'une partie des frais supportés par les familles – rédaction d'un règlement

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT que la commune ne dispose pas de centre de loisirs pour couvrir les temps extrascolaires ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de soutenir les familles ;

VU la commission Vivre ensemble ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **DEMANDE** la rédaction d'un règlement pour la prise en charge d'une partie des frais extrascolaires supportés par les familles sur les vacances scolaires estivales ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- ✓ **IMPUTE** les dépenses au budget de l'exercice 2024 et suivants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 12 juin 2024.
Extrait certifié conforme.
Le Maire,
J-L. DEMOIS.

